



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Dates de parution
Dernières divisions et
autres

**

Info Clubs Honorabilité

**

Parité Avocats

**

Fiche Candidature
Commissions

**

Licences LPIFF

Procès-verbaux

Commissions

Statut de l'Arbitrage

**

Organisation des
Championnats et
Coupes

**

Calendriers

Annexes

Horaires Officiels
+
Catégories d'Âges

A Consulter
sur Footclub



Egalement
Consultable sur
notre site internet
[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

LES CALENDRIERS OFFICIELS 2026/2027

Retrouvez les sur le **site internet** du District du val de Marne de Football

<http://districtvaldemarne.fff.fr> **Rubrique « Epreuves »**

DEBUT DES COMPETITIONS

Seniors D1 (Groupe 12)

Samedi 05 septembre 2026

Seniors D2 (2 Groupes 12)

Dimanche 06 septembre 2026

Seniors D3 (2 Groupes de 12)

Dimanche 20 septembre 2026

CDM (Groupe de 12)

Dimanche 13 septembre 2026

Futsal D1 (Groupe de 10)

Samedi 19 septembre 2026

U18 D1/D2 (Groupes 10)

Dimanche 04 octobre 2026

U17 D1 (Groupes 10)

Dimanche 04 octobre 2026

U16 D1/D2/D3 (Groupes 10)

Dimanche 04 octobre 2026

U15 D1 (Groupe 12)

Samedi 19 septembre 2026

U14 D1 (Groupe 12)

Samedi 19 septembre 2026

Anciens D1 et D2 (Groupes 12)

Dimanche 13 septembre 2026



FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>



FORMATIONS FIA

Lien football : [Formation Initiale d'Arbitre](#)
Lien futsal : [Formation Initiale d'Arbitre Futsal](#)

Réunions de Rentrées « FOOT EFFECTIF REDUIT »



LUNDI 14 SEPTEMBRE A 19H - REUNION U12/U13-U10/U11
LUNDI 21 SEPTEMBRE A 19H - REUNION U6/U7 & U8/U9

Rendez-vous au District du Val de Marne de Football
131, boulevard des Alliés 94500 Champigny/marne

**Tous les clubs sont tenus d'y participer (sous peine d'amende de 100 euros).
les responsables de la catégorie concernée et le responsable
Ecole de Foot sont conviés.**

Edition N° 771 du Jeudi 3 Septembre 2026

E-FOOT 94 N°771 Page 1 de 38

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2026/2027 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INSTALLATION DE LA FMI

À l'approche de la reprise des compétitions 2026/2027, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous et à les diffuser sur vos supports de communication respectifs.

1. Version disponible

- **WebApp FMI**

- o Dernière version : 5.0.17

La version FMI 5.0.17 est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter : [FAQ FMI](#)

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>).

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

- **Paramètres à vérifier :**

- o Type de Profil
- o La case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE
- o **Équipes affectées :**

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via **UNIQUEMENT** l'[interface%20WEB]interface WEB (<https://fmi-core.fff.fr/>).

- o Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
- § **Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- § **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
- § **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données,
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'[interface WEB \(https://fmi-core-compo.fff.fr/v2\)](https://fmi-core-compo.fff.fr/v2),
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- [FAQ FMI](#)

INFO CLUB

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date
Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (double des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2026/2027

SEPTEMBRE	3	10	17	24	
OCTOBRE	1	8	15	22	29
NOVEMBRE	5	12	19	26	
DECEMBRE	3	10	17		
JANVIER	7	14	21	28	
FEVRIER	4	11	18	25	
MARS	4	11	18	25	
AVRIL	1	8	15	22	29
MAI	6 (férié)	13	20	27	
JUIN	3	10	17	25	

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



Dates de parution sur E-FOOT 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

Saison 2026/2027



Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS (D4)	04.10.26	17.09.26
ANCIENS (D3)	20.09.26	10.09.26
U18 (D3)	04.10.26	17.09.26
U16 (D4)	04.10.26	17.09.26
U17 (D1)	04.10.26	17.09.26
U15 (D2)	03.10.26	17.09.26
U14 (Brassage)	03.10.26	17.09.26
FUTSAL (D2)	28.09.26 ou 05.10.26	17.09.26
U12 & U13	INTERCLUBS En cours <u>Début des Critériums toutes catégories</u> En cours	JOURNEES ACCUEILS En cours
U10 & U11		
U8 & U 9		
U6 & U7		
FEMININES (D1)		
U15 F & U18 F	26.09.26	17.09.26
+45 ans +55 ans	OCTOBRE	A DEFINIR

Engagements Dernières divisions

LISTE DES CLUBS ENGAGES dans les dernières divisions des CHAMPIONNATS Seniors / Anciens / U18 / U17 / U16 / U15/U14 Brassage Seniors Féminines /U15&U18 F / Futsal D2 / +45&55 ans

Liste au 26 Août 2026

En cas d'avis contraire, prévenir le Secrétariat Du District Du Val-De-Marne De Football
Pour le 02 septembre 2026

Sans courrier à cette date, nous considérerons que **les équipes sont définitivement engagées.**
Par ailleurs, les Clubs qui le désirent, peuvent encore engager des équipes dans ces catégories,
prévenir le DISTRICT du VDM DE FOOTBALL par écrit pour le **02 septembre 2026 au plus tard.**

Club	Compétition / Phase
500004 VITRY C.A.	Seniors Féminines D1 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4
	Nombre d'engagements : 3
500012 CHARENTON C.A.P.	U18 D3 / Unique U15 D2 / Phase Unique
	Nombre d'engagements : 2
500138 VINCENNOIS C.O.	U18 Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 3
500494 FRESNES A.A.S.	U15 D2 / Phase Unique
500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S.	U18 Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique U15 D2 / Phase Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 4
500651 BOISSY F.C.	Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4
	Nombre d'engagements : 3
500689 UNION SPORTIVE DE CRETEIL FOOTBALL	Seniors Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique

500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	nombre d'engagements : 3 Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique U15 D2 / Phase Unique U15 Féminines D1 / Unique
500791 BRY F.C.	Nombre d'engagements : 4 Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique
507502 RUNGIS U.S. 510193 ORMESSON U.S.	Nombre d'engagements : 2 Seniors Futsal D2 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4 U15 Féminines D1 / Unique
514388 NOGENT S/MARNE F.C.	Nombre d'engagements : 3 U18 D3 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U16 D4 / U16 D4
516843 CHEVILLY LA RUE ELAN	Nombre d'engagements : 3 Seniors D4 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U15 D2 / Phase Unique U15 Féminines D1 / Unique
518152 NOISEAU STE S.	Nombre d'engagements : 4 Seniors D4 / Unique
Club	Compétition / Phase
519839 VILLEJUIF U.S.	Seniors D4 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U15 D2 / Phase Unique U15 D2 / Phase Unique
520523 ST MANDE F.C.	Nombre d'engagements : 4 Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U16 D4 / U16 D4 U15 D2 / Phase Unique
520524 KREMLIN BICETRE C.S.A.	Nombre d'engagements : 5 U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4
523411 U. S. IVRY FOOTBALL	Nombre d'engagements : 2 U18 Féminines D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
523873 FONTENAY SS/BOIS U.S.	Nombre d'engagements : 2 Seniors Féminines D1 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
524161 FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE	Nombre d'engagements : 3 Seniors D4 / Unique U15 D2 / Phase Unique

524161 FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE	U15 Féminines D1 / Unique	
	Nombre d'engagements :	3
526258 LUSITANOS ST MAUR U.S.	Seniors D4 / Unique U15 D2 / Phase Unique	
	Nombre d'engagements :	2
527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY	Seniors D4 / Unique U17 D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique	
	Nombre d'engagements :	3
529210 VITRY E.S.	Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique	
	Nombre d'engagements :	2
530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Seniors D4 / Unique Anciens D3 / Unique Seniors Féminines D1 / Unique U18 Féminines D1 / Unique	
	Nombre d'engagements :	4
532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	Seniors D4 / Unique Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4	
	Nombre d'engagements :	4
533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 534669 MAROLLES F.C.	Seniors D4 / Unique Seniors Féminines D1 / Unique	
	Nombre d'engagements :	2
535208 VAL DE FONTENAY AS	Anciens D3 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4	
	Seniors D4 / Unique U16 D4 / U16 D4	
	Nombre d'engagements :	2

Club	Compétition / Phase
535547 SANTENY SP.L.	U16 D4 / U16 D4
537053 JOINVILLE R.C.	U18 Féminines D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
540651 FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4 U15 D2 / Phase Unique
	Nombre d'engagements : 3
541437 BONNEUIL S/MARNE C.S.	Seniors Féminines D1 / Unique U18 D3 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 4
542388 MAISONS ALFORT F.C.	U18 D3 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 4
542396 ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	U17 D1 / Unique
548423 BOISSY U.J.	Seniors D4 / Unique
550378 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES	Seniors Futsal D2 / Unique
553004 F. C. MANDRES PERIGNY	Seniors D4 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 3

553017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL	Seniors Futsal D2 / Unique
554257 VILLECRESNES U. S.	Seniors D4 / Unique
560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	Anciens D3 / Unique U17 D1 / Unique U16 D4 / U16 D4
	Nombre d'engagements : 3
560705 OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	U16 D4 / U16 D4
560864 ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG	Seniors D4 / Unique
563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	U18 Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
564381 CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	Seniors D4 / Unique
565136 ESPERANCE 94	Seniors Futsal D2 / Unique
565234 FUTSAL CLUB CHOISY	Seniors Futsal D2 / Unique
565242 FOOTBALL CLUB INVICTA	Seniors D4 / Unique
565311 FC HOVERLA	Seniors D4 / Unique
565316 GENTILLY FOOTBALL CLUB	Seniors D4 / Unique
565411 VILLEJUIF ÉLITE FUTSAL	Seniors Futsal D2 / Unique Seniors Futsal D2 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
565602 FC CHENNEVIERES	Seniors Futsal D2 / Unique
580485 VILLENEUVE ABLON U.S.	Seniors D4 / Unique U17 D1 / Unique U16 D4 / U16 D4 U15 D2 / Phase Unique
	Nombre d'engagements : 4
582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS	Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB	Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4
	Nombre d'engagements : 3
590397 A.. MIMOSA MADA-SPORT	Seniors D4 / Unique Seniors D4 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
739890 ST MAUR F. FEMININ VGA	U15 Féminines D1 / Unique
764445 THIAIS FEMININ FOOTBALL CLUB	U18 Féminines D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
851334 CRETEIL PALAIS FUTSAL	Seniors Futsal D2 / Unique
860294 VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	Seniors D4 / Unique Seniors Féminines D1 / Unique U15 D2 / Phase Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 4

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / / **Adresse e-mail :**

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : **Tél. port. :**

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....



1919

LICENCES

SAISON 2026/2027

Pour la saison 2026/2027, la FFF a décidé que toutes les licences demandées seront saisies de manière dématérialisée et ce, quel que soit le type de demande (Renouvellement – nouvelle demande – Mutation).

Pour vous aider dans vos démarches futures, voici quelques conseils :

Pour accéder à la rubrique "**Dématérialisée**", cliquer sur Menu "**Licences**" puis sur la rubrique "**Dématérialisée**".

Assurez-vous que votre club respecte les conditions suivantes :

Prérequis pour la saisie de licence Dématérialisées :

Il est obligatoire pour les clubs, au moment de la validation du bureau, d'attester avoir pris connaissance et de faire respecter le « *Contrat d'engagement républicain* » et la « *Note de conformité RGPD* »



La validation du bureau (**et donc la saisie des licences**) est conditionnée à cette saisie par le club.

LICENCES SAISON 2026/2027

Les membres du bureau (Président, Secrétaire Général, trésorier) doivent être renseignés et avoir une licence valide pour la saison en cours.

Le RIB du club doit être saisi : Accès pour les Membres Footclubs à condition d'avoir le profil « Coordonnées bancaires » attribué par le correspondant footclubs.

Process de saisies

1- Pour les renouvellements :

Il faut absolument connaître et saisir les adresses mails de tous vos licenciés (ou celles d'au moins un parent) pour pouvoir procéder au renouvellement (Seuls les licenciés possédant une adresse e-mail valide peuvent être renouvelés avec l'outil "dématérialisation des licences).

Pour ajouter ou modifier l'adresse e-mail d'un licencié, depuis la rubrique

"Renouvellement", cliquer sur l'icône **"@"**.

A l'ouverture de la fenêtre **"Email"**, saisir ou modifier l'adresse email et sélectionner l'option de diffusion. Cliquer sur **"Valider"** pour enregistrer votre saisie.

L'adresse mail est vérifiée immédiatement et une icône **"@" verte** apparaît si celle-ci est valide.

Après validation de la demande de renouvellement, la demande apparaît dans le tableau de suivi des demandes dématérialisées, avec le statut "**Prise de contact**". Cela signifie que la demande est bien créée. Ainsi un email de renouvellement est envoyé au licencié ou au représentant légal afin qu'il puisse compléter électroniquement le formulaire et transmettre les éventuelles pièces justificatives.

2- Pour les **nouveaux joueurs** :

Pour créer une nouvelle demande de licence dématérialisée pour un nouveau joueur, un dirigeant, un volontaire, un arbitre ou un éducateur, il est important d'avoir en votre possession les informations suivantes :

Nom et prénom de l'individu, date de naissance, ville de naissance (et son code postal) et pays de naissance.

Une fois ces informations en votre possession, vous pouvez initier une nouvelle demande de licence.

LICENCES SAISON 2026/2027

Aller sur le menu "**Licences**" puis la rubrique "**Dématérialisée**"
Cliquer sur le bouton "**Nouvelle demande (+)**" situé en haut à droite
Sélectionner le type de licence souhaité et le type de pratique
Saisir les informations du licencié (Genre, Nom, Prénom, Date de naissance, Ville de naissance, Pays de naissance,...).
Cliquer sur le bouton "**Valider**".

Votre demande a été créée et est présente dans le tableau de suivi des demandes dématérialisées.

Un mail est envoyé à l'adresse email que vous avez renseigné lors de la demande avec un lien qui permettra de compléter les informations du licencié et fournir les documents nécessaires demandés par la ligue pour valider la demande.

3- Pour les mutations :

Pour saisir une demande de mutation, il faut initier « **une nouvelle demande** » et renseigner les informations du licencié puis cliquer sur valider.

Un tableau avec une liste des licences de la personne concernée pour la saison en cours s'il en existe ou de la saison précédente.

L'utilisateur doit cocher la licence à muter et cliquer sur Valider. Cela génère la création d'un dossier de demande de licence de nature "Changement de club".

Une fois que le licencié a rempli le formulaire en ligne, Le club doit saisir le motif de la demande de mutation dans la demande dématérialisée dans la section "**Changement de club**" et valider en signant électroniquement la demande.

Pour les mutations hors période, une demande d'accord sera demandée au club quitté et seulement une fois obtenu, vous pourrez poursuivre le processus de demande de licence.

LICENCES SAISON 2026/2027

NOUVEAUTES 2026/2027

Lors de la signature électronique du formulaire licencié (étape 4), 2 nouvelles cases à cocher obligatoirement ont été rajoutées :

Charte Parents Accompagnateurs :

Visible uniquement pour les demandes de licence « pratiquant mineur »,
Le représentant légal du licencié mineur doit certifier avoir pris connaissance et accepter la Charte Parents Accompagnateurs.

Charte d’Ethique et de Déontologie du Football :

Visible pour tous les licenciés concernés.

Le licencié doit certifier avoir pris connaissance et accepter la Charte d’Ethique et de Déontologie.



LICENCES SAISON 2026/2027

Rappels :

La durée de validité d'une photographie est de **5 ans pour les licenciés majeurs et de 2 ans pour les licenciés mineurs**.

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les licenciés mineurs (sous réserve qu'il ait répondu NON au questionnaire de santé).

le certificat médical a une durée de validité de 3 ans pour les licenciés majeurs.

ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

** Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également **obligatoire l'affichage :**

- **du numéro 119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- **de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,**
- **de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement** (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui **désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.**

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

Son Contrôle

***Contrôle de l'honorabilité** : vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIIAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

***Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans).**

A l'occasion de sa délivrance, un **contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIIAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :

<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result> **pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle** des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les **éducateurs stagiaires**, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés.**

Les **éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs** sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

➤ Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport **crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.**

Une **interdiction temporaire ou définitive d'exercer** pourra être **prononcée contre un dirigeant de club** dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il **emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer** ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer **est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.**



La Communication



L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

► OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évoluer les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

► DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot
Amateur



Structures FFF
et Haut niveau



ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU VAL-DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SEPTEMBRE
BOUGE**

**ET SI LA RENTRÉE
ÉTAIT LE BON MOMENT
POUR SE METTRE
EN MOUVEMENT ?**



LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

DE 16H00 À 20H00

ÎLE DE LOISIRS DE CRÉTEIL

9 Rue Jean Gabin



VAL-DE-MARNE



Île de Loisirs
Créteil



Retrouvez des activités gratuites
près de chez vous :
sports.gouv.fr/septembre-bouge-2026

Partenaires officiels



Partenaires institutionnels



Partenaires médias





Venez bouger, essayer, découvrir !

Que vous veniez en solo, en famille ou entre amis, avec votre classe ou votre association, profitez d'une journée sportive et conviviale ouverte à tous.

AU PROGRAMME

- Un grand échauffement collectif de 30 minutes
- Des initiations et découvertes sportives
- Des défis et animations ludiques
- Des conseils de professionnels du sport et de la santé
- Des rencontres avec les clubs, associations et acteurs locaux
- Des espaces d'information pour adopter des habitudes de vie plus active

**Rendez-vous à l'Ile de Loisirs de
Créteil le 14 septembre 2026
7 rue Jean Gabin 94000 Créteil**

Entrée libre - Gratuit - Ouvert à tous de 16h à 20H

30 minutes par jour peuvent tout changer.

Bouger régulièrement contribue au bien-être physique et mental à tout âge de la vie.

Procès-Verbaux



Réunion - N°4 du 31/08/2026
Réunion restreinte

COURRIERS CLUBS

VILLIERS ES – 500636 - Courrier du 31 Août 2026

Objet : Demande relative à l'attribution de mutations supplémentaires

Après examen de la demande formulée par le club de VILLIERS ES, la Commission prend note de la volonté du club d'affecter les deux mutations supplémentaires accordées à son équipe U18 D1.

En conséquence, la Commission valide cette affectation et confirme que les deux mutés supplémentaires sont attribués à l'équipe U18 D1 de VILLIERS ES pour la saison en cours, conformément à la réglementation applicable.

La Commission prend acte de cette déclaration.

Et transmet à la Commission des Statuts et Règlements pour information.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du mardi 1^{er} septembre

Présents : MME POLICON, MM. BOUSSARD, ARNAUD, CHAMPION.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Article 11 - Les Obligations

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

RECTIFICATIFS REGLEMENTS

REGLEMENTS CHAMPIONNATS U15F ET U18F

Le championnat U15F est ouvert aux joueuses licenciées U14F et U15F

Les joueuses U13F peuvent participer dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence

Le championnat U18F est ouvert aux joueuses licenciées U16F – U17F – U18F.

Les joueuses U15F peuvent participer, dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieur.

Courriels de US Villejuif et CO Vincennes – La commission prend note

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

Courrier de CHEVILLY EL – du 29/08/26 - SENIORS D1

Dans l'attente de l'homologation de l'éclairage du terrain, les matchs suivants sont décalés au Dimanche :

55755732 - CHEVILLY EL / NOGENT FC du 03/10 remis au 04/10 à 15h00

55755743 - CHEVILLY EL / RUNGIS US du 31/10 remis au 01/11 à 15h00

Au Parc des Sports N°2 de Chevilly Larue (terrains synthétique).

La Commission donne son accord. Prévenir vos adversaires.

SENIORS D1 - CRETEIL AC – Courriel du 24/08/26

55755785 - CRETEIL AC / FC NOGENT du 06/09/2026

55755799 - CRETEIL AC / LIMEIL AJ du 24/01/2027

55755852 - CRETEIL AC / FC MAISONS ALFORT du 23/05/2027

Se joueront le DIMANCHE à 15h00 Parc Roger Tisseyre – 3 Allée JB Preux à Alfortville- Synthétique 1

55755729- CRETEIL AC / FC RUNGIS US 2 du 03/10/26

55755742- CRETEIL AC / FC CHARENTON CAP 2 du 31/10/26

55755752- CRETEIL AC / FC VILLIERS ES du 07/11/26

55755763- CRETEIL AC / CHEVILLY EL 2 du 28/11/26

55755774- CRETEIL AC / BOISSY FC du 12/12/26

55755813- CRETEIL AC / SUCY FC du 06/03/27

55755825- CRETEIL AC / VILLENEUVE ABLON US du 20/03/27

55755839- CRETEIL AC / VITRY CA 2 du 08/05/27

Se joueront le SAMEDI à 18h00 Stade Dominique Duvauchelle 4 – Terrain Annexe ouest – Rue Dominique Duvauchelle 94000 Créteil

Avis aux clubs concernés.

SENIORS D3A - AC CRETEIL – Courriel du 24/08/26

Tous les matchs de la catégorie se joueront à 15h, Stade Desmont à Créteil.

Avis aux clubs concernés

Courriers des clubs du CA L'HAY LES ROSES Seniors D2.B & CHEVILLY EL Seniors D

Demande de report des rencontres des 5 & 6 septembre jugées trop précoce dans le début de saison.

En l'absence d'accord du club adverse la commission ne peut donner une suite favorable.

SENIORS D1- SUCY FC - Courriel du 26/08/26.

Tous les matchs de la catégorie se joueront le samedi à 17h00 – Parc des Sports N°1 - pelouse

Avis aux clubs concernés.

SENIORS D2.B- SUCY FC - Courriel du 26/08/26.

Tous les matchs de la catégorie se joueront le dimanche à 17h30 – Parc des Sports N°3 - synthétique

Avis aux clubs concernés.

55755786 – SUCY FC / VITRY CA 2 Seniors D1 du 05/09/26

Courriel de CA Vitry 31/08/26– demande de report de la rencontre du 05/09/206.

Refus du club de Sucsy FC pour reporter la rencontre.

La Commission maintient le match au 05/09/26.

55756430 - AS CHOISY LE ROI 2 / FC CHAMPIGNY 2 Seniors D2.A du 06/09/2026

Courriel de AS Choisy du 28/08/26 + arrêté municipal– Terrain indisponible en raison du Forum des Associations

La Commission remet le match au 27/09/26– accord de FC Champigny

55756559- US FONTENAY 2 / FC SUCY 2 Seniors D2.B du 6/09/2026

Courriel de US Fontenay du 31/08/26 – terrain indisponible en raison de travaux du complexe.

La Commission remet le match au 25/10/26. Prévenir vos adversaires.

55756428 - FC NOGENT 2 / COM ARCUEIL Seniors D2.A du 06/09/2026

Courriel FC Nogent du 25/08/26 et attestation ville – terrain indisponible en raison du forum des Associations.

La Commission remet le match au 27/09/26. Prévenir vos adversaires.

COUPE SENIORS

1er tour le 11 octobre – tirage au sort le 29 septembre 2026

COUPE SENIORS AMITIE

COUPE ENTREPRISE

CDM

55749903 - FC MACCABI CRETEIL FC / AS MENUIBLAN CDM D1 du 13/09/2026

Courriel Maccabi Créteil du 26/08/26 – Demande de report de match

La commission reste dans l'attente de l'accord écrit de l'AS Menuiblan (en attente).

55749902 - PORTUGAIS CHAMPIGNY / PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES CDM D1 du 13/09/2026

Accord des deux clubs via Footclub du 29/07/26 - Accord de la commission.

La Commission remet cette rencontre au 11/10/2026.

COUPE CDM

ANCIENS

55758947 - MACCABI CRETEIL / ASF LE PERREUX Anciens D1 du 04/10/26

Courriel de Maccabi Créteil du 29/07/26 – Demande de report au 25/10/2026

Accord de la commission, sous réserve de l'accord écrit de ASF Le Perreux (en attente).

55759002 - MACCABI CRETEIL / SUPREMES BELIERS Anciens D1 du 13/09/26

Courriel de Maccabi Créteil du 24/07/26 – Demande de report au 11/09/2026

Accord de la commission, sous réserve de l'accord écrit de ASF Le Perreux (en attente).

COUPE ANCIENS

ANCIENS +45 ans

COUPE +45 ans

ANCIENS +55 ans

FEMININES

COUPE FEMININE

COUPE U18 FEMININE à 11

COUPE FEMININE U15 à 8

COUPE VDM U13 F

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

U18

COUPE U18

U16

N°79097231 - FC ALFORTVILLE / US VILLENEUVE ABLON U16 D3.C du 13/09/26

Courriel de FC Alfortville 29/08/26– terrain indisponible

La Commission reporte exceptionnellement le match au 27/09/26. Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 VDM

COUPE U16 AMITIE

U15

COUPE U15

U14

COUPE U14 VDM

COUPE U14 AMITIE

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 03 Septembre 2026

INFORMATIONS CALENDRIERS 2026 & 2027

Attention ! rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

Début des Compétitions

Seniors D1 (Groupe 12)	Samedi 05 septembre 2026
Seniors D2 (2 Groupes 12)	Dimanche 06 septembre 2026
Seniors D3 (2 Groupes de 12)	Dimanche 20 septembre 2026
CDM (Groupe de 12)	Dimanche 13 septembre 2026
Futsal D1 (Groupe de 10)	Samedi 19 septembre 2026
U18 D1/D2 (Groupes 10)	Dimanche 04 octobre 2026
U17 D1 (Groupe 10)	Dimanche 04 octobre 2026
U16 D1/D2/D3 (Groupes 10)	Dimanche 04 octobre 2026
U15 D1 (Groupe 12)	Samedi 19 septembre 2026
U14 D1 (Groupe 12)	Samedi 19 septembre 2026
Anciens D1 et D2 (Groupes 12)	Dimanche 13 septembre 2026

Problèmes d'Alternances

Les clubs peuvent d'ores et déjà anticipés pour les dates à problèmes.

SENIORS D2

- FC CHAMPIGNY 2 = problème sur 3 dates
- AS CHOISY LE ROI = problème sur 2 dates
- US FONTENAY = problème sur 2 dates

SENIORS D3

- US ORMESSON = problème sur 2 dates
- USJTO = problème sur 1 date
- GENTILLY AC = problème sur 2 dates

U18 D1

- ES VILLIERS = problème sur 1 date
- CO VINCENNES = problème sur 2 dates
- FC THIAIS = problème sur 2 dates

U18 D2

- CHEVILLY ELAN = problème sur 3 dates

U16 D1

- FC SUCY = problème sur 2 dates

U16 D2

- AS CHOISY = problème sur 2 dates
- CHARENTON CAP = problème sur 2 dates

U16 D3

- CA HAY LES ROSES = problème sur 2 dates

ANCIENS D3.A

- ORLY AC = problème sur 1 date

ERATUM DANS LES REGLEMENTS :

LIRE :

Le championnat U15F est ouvert aux joueuses licenciées U14F et U15F

Les joueuses U13F peuvent participer dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence

Le championnat U18F est ouvert aux joueuses licenciées U16F – U17F – U18F.

Les joueuses U15F peuvent participer, dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieur.

Compte tenu du nombre d'équipes engagées (16 équipes), et s'agissant d'une première saison, le championnat pourrait être organisé en deux phases.

Première phase

Les équipes seraient réparties en **deux groupes de 8 équipes ou X équipes**

Les rencontres se dérouleraient sous la forme de **matches aller-retour**.

Deuxième phase

À l'issue de la première phase, une rencontre opposant les **premiers de chaque groupe** permettrait de déterminer le club « **Champion** », lequel serait susceptible d'accéder au championnat de **R2 Féminines**.

Dates de début des championnats

- **U15 Féminines** : début du championnat le **26 septembre 2026** ;
- **U18 Féminines** : début du championnat le **26 septembre 2026**.

Attention : pour les équipes **U18 Féminines**, les deux premiers tours de la **Coupe de France Féminine « Nike »** sont programmés les **12 et 19 septembre 2026**.

ANNEXES

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2026/2027



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 & U15 Féminines	Entre 14h00 / 17h30 (Horaire à préciser en début de saison)
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18 & U20	13h00
U17	15h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00

HOMMES			FEMMES		
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE	
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans	Dès 55 ans (1972 date d'anniversaire)	SENIORS F	Licence U19F	Championnat Foot à 11
	Championnat Foot à 9				
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans	Dès 45 ans (1982 date d'anniversaire)	U18F	Licence U18F	Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11
	Championnat Foot à 11				
ANCIENS	Licence Vétérans	1991	U15F	Licence U16F	Championnat Départemental à 8 ou à 11 Régional à 11 ou mixité
	Championnat Foot à 11				
SENIORS	Licence Seniors	2006	U13F	Licence U13F	Critérium départemental ou Mixité
	Championnat Foot à 11				
U20	Licence U20	2007	U11F	Licence U11F	Critérium départemental ou Mixité
	Licence U19				
U18	Licence U18	2009	U9F	Licence U9F	Critérium départemental ou Mixité
	Licence U17				
U16	Licence U17	2010	DEBUTANTES	Licence U8F	Mixité
	Licence U16				
U16	Licence U16	2011	U7F	Licence U7F	Mixité
	Championnat Foot à 11				
U14	Licence U15	2012	DEBUTANTES	Licence U6F	Mixité
	Licence U14				
U14	Licence U14	2013	U5F	Licence U5F	Mixité
	Licence U13				
U13	Licence U13	2014	U3F	Licence U13F	Critérium départemental ou Mixité
	Licence U12				
U11	Licence U11	2016	U11F	Licence U11F	Critérium départemental ou Mixité
	Licence U10				
U9	Licence U9	2018	DEBUTANTES	Licence U9F	Critérium départemental ou Mixité
	Licence U8				
U7	Licence U7	2020	U7F	Licence U7F	Mixité
	Licence U6				
U5	Licence U5	2022	DEBUTANTES	Licence U6F	Mixité
	Licence U5				

Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1			Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	PLANNING DES FORMATIONS
DEUST CFI U6/U9	Du 15/09/2026 au 21/09/2026	22/09/2026	20/10/2026	21/10/2026 au 28/10/2026		
CFI U10/U13	Du 22/09/2026 au 28/09/2026	29/09/2026	13/10/2026	14/10/2026 au 21/10/2026	X	
CERTIF CFI	Du 28/09/2026 au 04/10/2026	X				
CFI SENIORS	Du 29/09/2026 au 05/10/2026	06/10/2026	05/11/2026	06/11/2026 au 12/11/2026	X	
DEUST AF ARBITRAGE	X	15/10/2026	X		X	
CFI GDB	X	26/10/2026	27/10/2026		X	
CFI U14/U19	Du 27/10/2026 au 02/11/2026	03/11/2026	24/11/2026		X	
CERTIF CFI	Du 28/09/2026 au 04/10/2026					
CERTIF CFI	Du 09/11/2026 au 15/11/2026	X	X			
CFI U10/U13	Du 10/11/2026 au 16/11/2026	17/11/2026	08/12/2026	09/12/2026 au 16/12/2026	X	
CERTIF CFI	Du 07/12/2026 au 15/12/2026	X	X			
JC DF COACH SENIORS	X	10/12/2026	X		X	
JC DF COACH JEUNES	X	15/12/2026	X		X	
DEUST AF PRATIQUE FEMININE	X	17/12/2026	X		X	
CFI U6/U9	Du 29/12/2026 au 04/01/2027	05/01/2027	09/02/2027	10/02/2027 au 17/02/2027		
CFI U14/U19	Du 12/01/2027 au 18/01/2027	19/01/2027	02/02/2027	03/02/2027 au 10/02/2027		
CERTIF CFI	Du 01/02/2027 au 07/02/2027	X	X		X	
DEUST CFI U10/U13	Du 04/02/2027 au 11/02/2027	12/02/2027	25/02/2027	26/02/2027 au 04/03/2027		
CFI U10/U13	Du 23/02/2027 au 01/03/2027	02/03/2027	16/03/2027	17/03/2027 au 23/03/2027		
CFI SENIORS	Du 02/03/2027 au 08/03/2027	09/03/2027	23/03/2027	24/03/2027 au 30/03/2027		
CERTIF CFI	Du 15/03/2027 au 21/03/2027	X	X		X	
CFI U6/U9	Du 30/03/2027 au 05/04/2027	06/04/2027	27/04/2027	28/04/2027 au 04/05/2027		
CERTIF DEUST MSP	X	07/04/2027	X		X	
CFI GDB	X	15/04/2027	16/04/2027		X	
CERTIF CFI	Du 19/04/2027 au 25/04/2027	X	X		X	
CFI U14/U19	Du 27/04/2027 au 03/05/2027	04/05/2027	25/05/2027	26/05/2027 au 01/06/2027		
DEUST CFI U14/U19	Du 13/05/2027 au 19/05/2027	20/05/2027	03/06/2027	04/06/2027 au 10/06/2027		
CERTIF CFI	Du 24/05/2027 au 30/05/2027	X	X		X	
CERTIF CFI	Du 21/06/2027 au 27/06/2027	X			X	